



# Les parents à la crèche : comment leur faire une place ?

Par Marie-Catherine De Clercq

## La participation citoyenne

La question de la participation citoyenne est omniprésente dans le domaine de l'action sociale, quel que soit le secteur concerné. Dans une société de plus en plus affublée de termes paradoxaux tels que l'assistantat et la responsabilisation, l'heure est à la conscientisation du rôle de citoyen acteur que chacun peut endosser dès lors que celui de simple consommateur d'un service parfois inadapté à ses besoins est rejeté.

## La participation parentale au sein des crèches

Dans le domaine de la petite enfance, la participation parentale permet d'associer les parents à la vie quotidienne de la crèche et dès lors d'ouvrir « un espace de convivialité, de création de liens sociaux, de partage d'expérience et de co-construction de pratiques entre parents et professionnels<sup>1</sup> ». Bien que moins nombreux et plus récents que chez nos voisins français qui ont vu naître dans la mouvance des mouvements issus de Mai 68 des crèches dites « sauvages »<sup>2</sup> au sein desquelles les parents, éventuellement encadrés par des professionnels, organisent collectivement la garde de leurs enfants, plusieurs milieux d'accueil belges attachent une importance toute particulière à la place accordée aux parents. Les crèches parentales proposent un mode de garde alternatif tout à fait novateur qui inclut le parent dans la quotidienneté de sa structure. En Belgique, contrairement à l'exemple français, les deux crèches parentales situées en Fédération Wallonie-Bruxelles, ont vu le jour il y a une dizaine d'années grâce à l'association d'acteurs, notamment institutionnels, et ont donc joui d'un statut officiel<sup>3</sup>. D'autres structures d'accueil ne répondant pas aux critères

<sup>1</sup> RIEPP asbl : un mouvement éducatif, social et citoyen, dépliant de présentation, Riepp.

<sup>2</sup> Pour rappel, « dans la mouvance de Mai 68, en France, des parents se regroupent pour imaginer et créer des lieux de garde dans lesquels ils sont partie prenante, animés par le souci prioritaire du "bien-être de l'enfant". C'est un mouvement de contre-culture (bien qu'il ne se définisse pas de la sorte au départ), qui remet en question les attitudes des institutions et les comportements parentaux à l'égard des enfants ». In «Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ? », par Marie-Laure Cadart, ERES, 2006, p. 11.

<sup>3</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil, Gouvernement de la Communauté française, 22/02/2003.

pour bénéficier du statut de crèche parentale n'hésitent pas à modifier leur mode de fonctionnement pour élargir l'implication des parents au sein de leur structure.

## **La participation parentale : une construction qui nécessite des bases solides**

La participation parentale ne se décide pas, elle n'est pas innée ; elle se vit et se construit. Un projet participatif, en l'occurrence destiné aux parents, nécessite des bases solides, une certaine philosophie, des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs et autour desquelles ceux-ci peuvent se rassembler.

*« L'accueil des parents, ça doit vraiment se travailler en équipe. Il faut que ça soit d'abord dans le projet pédagogique, il faut que ça soit une valeur du milieu d'accueil. Ça ne se fait pas comme ça. Si on a peur des parents, si on a peur qu'ils prennent un pouvoir ou qu'ils ne respectent pas, alors ça ne peut pas marcher.<sup>4</sup> »*

L'équipe se doit d'être empreinte des valeurs qu'elle désire partager aux parents qu'elle invite à la participation.

## **Exemples de participation parentale**

Concrètement, la place accordée aux parents au sein des milieux d'accueil dépend de différentes modalités selon la structure qui l'organise. De l'accueil par les professionnels en début et en fin de journée à l'organisation d'une permanence hebdomadaire durant laquelle le parent offre quelques heures de son temps pour la vie du milieu d'accueil, les formes de participation parentale varient sensiblement selon plusieurs facteurs. En voici l'illustration à travers l'exemple de trois structures<sup>5</sup> incluant les parents dans leur fonctionnement.

Le premier milieu d'accueil permettant d'illustrer ces propos se situe en région bruxelloise au cœur d'un quartier où fleurissent des associations travaillant autour de l'insertion professionnelle. Les parents qui confient leurs enfants à la crèche évoluent, pour la grande majorité, dans des cycles de formations aux horaires lourds et très peu flexibles. Dans ce contexte, les professionnels de la petite enfance attachent une importance particulière au dialogue avec le parent et le convient à des activités très ponctuelles en insistant sur leur caractère non obligatoire.

Un second milieu d'accueil, situé cette fois dans le Brabant wallon, a pris le parti de construire son projet pédagogique en collaboration avec les parents. Cette co-construction allie parents et professionnels, tous apportant leur savoir spécifique, et qui construisent ensemble un projet éducatif autour de l'enfant qui en est le bénéficiaire. Il s'agit ici d'une activité ponctuelle qui inclut davantage le parent dans la vie de la structure.

Enfin, un troisième exemple offre la possibilité aux parents de faire partie intégrante de la quotidienneté de la structure d'accueil. Tel est notamment le cas de deux crèches parentales situées en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus précisément dans la province du Brabant wallon, qui imposent une permanence de quelques heures par semaine durant lesquelles le parent est au sein du milieu d'accueil où il passe du temps avec les enfants, propose des

---

<sup>4</sup> Extrait d'entretien issu de DE CLERCQ M.-C., *L'accueil des enfants de 0 à 3 ans : Co-éducation, co-construction et co-gestion dans les crèches parentales. Analyse de l'effectivité des buts poursuivis et de l'ambivalence inhérente à la répartition des rôles dans un projet de « gestion de la co-construction » par une étude comparative entre quatre milieux d'accueil de ce type ou à participation parentale*, mémoire, Henallux, 2015.

<sup>5</sup> Pour plus de détails sur les milieux d'accueil : *Ibid.*

activités ou encore participe à la gestion de la structure. Cette co-gestion peut prendre diverses formes allant de la confection de nouveaux rideaux à la participation aux prises de décisions via le conseil d'administration en passant par une aide ponctuelle pour des tâches administratives ou ménagères. La primauté étant accordée au temps que le parent passe avec son enfant au sein de la structure d'accueil.

Ces quelques exemples démontrent le polymorphisme de la participation parentale, celle-ci s'adaptant au contexte, aux professionnels, aux parents et à la culture de la structure d'accueil.

## **Un projet de co-construction qui nécessite des adaptations**

A travers nos entretiens, nous avons pu noter que quelle que soit la forme que prend la participation parentale, elle entraîne inévitablement, pour les parents comme pour les professionnels de la petite enfance, de nombreuses questions : suis-je le bienvenu dans la pièce de vie ? Suis-je obligé de participer aux sorties proposées ? Est-ce que je peux donner à manger à un autre enfant que le mien ? ; le changer ? Du côté des professionnels, les interrogations semblent davantage tourner autour de leur identité et de la légitimité de leur formation.

Par ailleurs, la participation parentale est souvent synonyme d'apports et d'avantages, notamment :

- Une continuité éducative

Les avantages de la participation parentale sont notables. En effet, la présence des parents au sein de la structure d'accueil crée un espace de rencontre et d'échange entre leurs normes éducatives et celles sur lesquelles s'appuient les pratiques des professionnels. La coupure entre le foyer et la crèche est atténuée par cet échange de pratiques. Une continuité éducative peut être construite entre ces deux lieux de la vie de l'enfant grâce à l'association des parents et des professionnels dans une logique complémentaire et non concurrentielle<sup>6</sup>.

- Une valorisation de la parentalité

Lorsque l'enfant est pris en charge par le milieu d'accueil, les parents peuvent éprouver un sentiment de dépossession et de déconnection de leur rôle<sup>7</sup>. Les intégrer à la vie quotidienne de la crèche favorise l'acceptation du parent comme premier éducateur de l'enfant et la valorisation de sa parentalité.

- Parents acteurs et création de liens sociaux

En outre, « l'implication dans la vie quotidienne et [dans] le pilotage du lieu d'accueil favorise les échanges entre les parents, la création de liens forts entre eux et la mise en

---

<sup>6</sup> BLANC M.-C. et THOMAS F., « La place des parents dans les établissements d'accueil de jeunes enfants : de la relation individuelle aux actions collectives », in THOLLON-BEHAR M.-P. (dir.), *Parents, professionnels, comment éduquer ensemble un petit enfant ?*, Toulouse, Eres, 2013, (1001 BB), p.157.

<sup>7</sup> DEWANDRE A. « Crèches parentales et autres structures d'accueil de la petite enfance à gestion parentale ». In SAW-B asbl, Site du SAW-B. [En ligne]. (2009) <http://www.saw-b.be/EP/2009/A0914.pdf> (page consultée le 20 octobre 2014).

avant de leurs compétences<sup>8</sup> ». Au-delà de la valorisation de son rôle dans la vie de son enfant, le parent est invité à se positionner en tant qu'acteur au sein de la structure : sa parole est écoutée et son pouvoir de décision est effectif. Par ailleurs, les échanges entre parents qui se rencontrent dans la crèche renforcent leur connaissance mutuelle, favorisant la création de liens sociaux ainsi que la solidarité interpersonnelle.

## En conclusion

Bien que relativement récente, la participation parentale semble prendre une importance croissante dans le secteur de la petite enfance et fait d'ailleurs partie intégrante de la réglementation portant sur les milieux d'accueil<sup>9</sup>. Des difficultés existent, mais, comme le prouvent les quelques illustrations ci-dessus, tout milieu d'accueil désireux de travailler conjointement avec les parents a une multitude de possibilités : il existe autant de participations parentales que de milieux d'accueil, voire que de parents, le point d'orgue étant de se baser sur un réel échange co-constructif centré sur le bien-être de l'enfant.

Marie-Catherine De Clercq

*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*



---

<sup>8</sup> VERNIERS Q., « Lieux d'accueil de la petite enfance, carrefours du lien social », in *Cahier Santé conjugée : la face cachée du changement*, n°57, 2011, pp.48-50.

<sup>9</sup> *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil*, Gouvernement de la Communauté française, 22/02/2003.